

Monsieur AOUASTI procède à l'introduction et souhaite la bienvenue à tous les participants de cette première Assemblée Générale dans le cadre du Contrat de Quartier Durable (CQD) 'Jacquet'. Il explique dans les grandes lignes c'est qu'est un CQD. Le CQD 'Jacquet' s'inscrit dans le cadre de la 11^e série de CQD initiée par la Région, et se développe conjointement à deux autres CQD, un pour la Ville de Bruxelles, et un autre pour la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Monsieur AOUASTI évoque par ailleurs les récentes démarches de la commune pour sélectionner un bureau d'études en charge du projet, et met l'accent sur l'importance de la participation citoyenne tout au long du processus. Il passe également en revue l'ordre du jour.

La parole est donnée à Madame WYNS qui commence la présentation du CQD 'Jacquet'. Elle procède à l'analyse de différents points :

- Qu'est-ce qu'un CQD ?
- Le périmètre d'étude
- Moyens financiers
- Processus participatif
- Planning 2021
- 2022-2028

La parole est donnée à Monsieur AOUASTI qui poursuit la présentation en abordant la thématique des enjeux concernés par le CQD. Ces enjeux sont les suivants :

- Densité du bâti / de la population. Le quartier Jacquet est un quartier très dense et très peuplé (valeurs statistiques bien au-dessus de la moyenne régionale dans les deux domaines). Le quartier comporte peu d'espaces verts et peu d'infrastructures extérieures accueillantes.
- Revenus et précarité. Les habitants du quartier Jacquet ont des revenus annuels qui sont environ deux fois inférieurs aux revenus des habitants du 'haut' de Koekelberg. Ils sont également bien inférieurs à la moyenne régionale.

Après avoir évoqué les enjeux, Monsieur AOUASTI poursuit sa présentation en abordant les objectifs visés par le CQD afin de répondre à ces enjeux. Ils peuvent tous être résumés en un objectif principal, lui-même décliné en plusieurs catégories : 'Améliorer la qualité de vie des habitants'.

- Logement. On observe actuellement au sein du quartier Jacquet un déficit en logements publics, logements accessibles aux habitants bénéficiant de revenus inférieurs à la moyenne régionale. La superficie moyenne d'un logement dans le quartier est de 55m², ce qui est peu quand on considère que certaines familles doivent

composer avec cet espace pour vivre. L'objectif visé par le CQD est donc d'augmenter l'offre en logements décentes et agréables, accessibles aux plus démunis.

- Mobilité / Quartier apaisé. Les voiries du quartier sont pour certaines en mauvais état et nécessitent une rénovation complète. La proximité du boulevard Leopold II et de la chaussée de Gand rend ces routes assez fréquentées et parfois insécurisées. L'objectif visé est d'apaiser le quartier, en rendant la circulation automobile moins dense, en offrant plus d'alternatives et en favorisant la mobilité douce. Le tout pour augmenter la sécurité et la qualité du cadre.
- Environnement. Le quartier Jacquet comporte un seul grand espace vert, le parc Victoria. Pour le reste, on observe peu d'espaces verts de proximité, de bancs, et certaines rues ne comportent même aucun arbre. L'objectif est d'aménager plusieurs petits espaces verts de proximité et de verduriser l'espace public afin d'assurer un maillage vert continu au sein du quartier. Ces aménagements permettront aussi une réduction de la pollution sonore.
- Infrastructures publiques. A l'heure actuelle, on observe un déficit en infrastructures collectives. Par exemple, des salles de quartier polyvalentes permettant des réunions, des petites fêtes privées ou publiques, mais aussi des infrastructures culturelles et sportives. L'aménagement de tels espaces facilement accessibles favorise la cohésion.
- Développement socio-économique. Mis à part dans la rue Jean Jacquet, le quartier dispose de peu d'offres commerciales. L'objectif visé par le CQD est également d'attirer les enseignes commerciales et de favoriser le développement socio-économique de la zone.

Monsieur AOUASTI conclut la présentation en abordant le planning de l'année 2021. Elle sera une année de travail, de cocréation entre le bureau d'étude qui sera sélectionné et les habitants. Il est important de veiller à rendre le quartier Jacquet plus convivial et vivant, des besoins qui se font encore beaucoup plus ressentir en cette crise de COVID-19.

Une fois la présentation terminée, Monsieur AOUASTI ouvre la séance de question-réponse.

Question : Combien d'habitants compte le quartier ?

Réponse : Le quartier comporte 9.400 habitants par rapport aux 22.000 que comporte la commune.

Question : Le nombre de membres de la Commission de Quartier (CoQ) est-il fixe ou bien peut-on le modifier si les demandes d'inscription sont nombreuses ?

Réponse : Le nombre de membres effectifs est de 21 personnes, dont 8 membres effectifs représentants des habitants du quartier. Ce nombre est fixe. Si davantage de candidats s'inscrivent, ils auront une fonction de suppléants, ils pourront également assister aux réunions. La seule différence est, qu'en cas de vote (ils sont rares), ils ne pourront pas faire entendre leur voix.

Question : Comment la commune compte-t-elle garantir la coordination avec le projet CRU6 et le projet de cyclostrade le long de la ligne ferroviaire 28 ?

Réponse : L'objectif du CQD n'est pas de coordonner le chantier avec les autres chantiers régionaux. Néanmoins, tous les acteurs se concerteront au fur et à mesure de l'avancement des différents projets pour bien se coordonner. Un avantage est que les plannings du CRU6 et du CQD 'Jacquet' sont presque identiques. La coordination avec le projet de cyclostrade piloté par Beliris sera plus compliquée, mais sera également faite.

Question : Les suppléants à la CoQ remplaceront-ils les 8 représentants habitants en cas d'absence de l'un deux ?

Réponse : Les remplacements seront effectivement assurés.

Question : En raison de l'augmentation du standing du quartier prochainement, quelque chose est-il prévu pour bloquer la spéculation immobilière et l'augmentation des loyers ? De plus, certains autres chantiers sont prévus à proximité. La coordination est-elle prévue pour éviter les nuisances ?

Réponse : La commune travaille sur l'augmentation des logements sociaux et publics dans le cadre du CQD. L'offre de logements du quartier permettra donc également de loyers bas et modérés qui restent accessibles. Le phénomène de spéculation dans le cadre de logements privés est ainsi évité. Pour les chantiers à proximité, les coordinations sont prévues. Madame WYNS ajoute que tous les chantiers sur le territoire de la Région ayant un impact en voirie sont repris sur la plateforme OSIRIS. Elle permet de maintenir une bonne synchronisation et ainsi d'éviter les problèmes. De plus, la commune de Koekelberg dispose de bons contacts avec la commune voisine de Molenbeek-Saint-Jean.

Question : Qui sera la personne assurant le lien entre tous les acteurs prenant part au projet ?

Réponse : La commune est actuellement en phase de recrutement d'un chef de projet qui sera le chef d'orchestre des opérations. Il sera accompagné d'un(e) assistant(e). Le bureau d'études assurera aussi le relais entre la commune et les habitants à travers des programmes de participation.

Un habitant souligne l'importance de recruter des partenaires extérieurs pour augmenter le budget alloué au projet, mais également l'importance des 8 représentants habitants à la CoQ.

Question : La commune va-t-elle aussi travailler avec l'école 'La Famille' ? Il est également important de prêter une réelle attention aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite), qui ne bénéficient pas assez d'aménagements adaptés à leurs besoins. Enfin, la rénovation des logements sociaux se fera-t-elle rapidement (avant 2030) ?

Réponse : La commune et le bureau d'étude vont activement travailler avec les associations et écoles du quartier qui le souhaitent afin de les intégrer au projet. De plus, une vraie importance sera donnée aux PMR. Quand on pense à un aménagement pour les plus faibles, on pense par la force des choses à tout le monde. Tous ceux qui veulent participer sont les bienvenus. Il faut intéresser toute la population aux enjeux du quartier.

Question : Pourquoi ma rue n'a-t-elle pas été incluse dans le périmètre du CQD, alors qu'elle en aurait besoin ?

Réponse : Il faut faire des choix au niveau du périmètre au regard du budget total alloué. Tout le monde aurait envie de voir sa rue rénovée, mais on va faire des choix. Ce n'est pas pour autant que les rues hors périmètre ne seront pas réaménagées. De plus, quand une rue se trouve à cheval sur deux communes, des accords intercommunaux de rénovation sont mis en place.

Question : La commune a-t-elle imposé certaines lignes directrices au bureau d'études, ou bien celui-ci avance-t-il ses idées tout seul (de sa propre initiative et selon son ressenti) ? Combien de temps est réservé à la participation citoyenne dans le diagnostic ?

Réponse : Le bureau fait ses propres propositions à la commune, qui émet ensuite son avis. Les bureaux d'études possèdent par ailleurs des organes participatifs et ont l'habitude de travailler sur les CQD avec les habitants. 2/3 des bureaux d'études en lice pour le CQD 'Jacquet' proposent de travailler avec un sociologue. Au niveau du diagnostic, le premier dure 2 à 4 semaines. En vue du CRU6 (dont la zone comprend celle du CQD 'Jacquet'), un gros travail de diagnostic a déjà été réalisé. En vue du CQD, il durera au total de début février à fin mai.

Question : Le rôle de la CoQ est-il de faire le relais entre les habitants, les associations, le bureau d'études, la commune, la Région, etc ?

Réponse : C'est bien sûr le cas. En plus de la CoQ, il y aura d'autres réunions informelles.

Question : Les documents émis par le bureau d'étude sélectionné seront-ils consultables par tous. Les primes à la rénovation sont-elles plus importantes pour les habitants couverts par la zone CQD ?

Réponse : Tous les documents du diagnostic seront consultables. Les primes sont en effet plus importantes, pour la rénovation des façades par exemple.

Question : L'accent sera-t-il mis sur la cohérence dans l'apparence des habitations ?

Réponse : Oui, mais c'est toujours le cas d'un point de vue urbanistique (il faut un permis d'urbanisme pour modifier sa façade). Mais cette idée est bien sûr appuyée dans le cadre d'un CQD. Tous les renseignements nécessaires sont disponibles au service urbanisme.

Question : Un système de facilitation d'accès aux primes de rénovation est-il prévu dans le cadre du CQD ? (Les démarches sont actuellement très compliquées).

Réponse : La commune va réfléchir à l'amélioration de ce processus pour le rendre plus accessible à tous.

Enfin, Monsieur AOUASTI conclut la réunion. Les habitants seront tenus informés via le site internet de la commune, mais aussi via des communications sur les réseaux sociaux. Il termine par préciser que les membres de l'administration sont au service des habitants. Il termine par les remercier pour leur présence et leur participation.

La 1^{ère} assemblée générale (AG) du Contrat de Quartier Durable (CQD) 'Jacquet' a également eu lieu le 27 janvier 2021 à 18h en présence 28 participants par visioconférence.

La présentation était similaire à celle du 26 janvier 2021 à la salle Cadol.

Question : Les projets proposés pour le CQD seront-ils ceux mis en avant par le bureau d'études ou ceux des habitants ?

Réponse : le bureau d'études et la commune se baseront sur les propositions et avis des habitants. Le programme sera composé par les habitants et pour les habitants.

Question : Est-ce que le bureau d'études pour le CQD 'Etangs-Noirs' sera le même que le nôtre ?

Réponse : Il s'agit de deux marchés publics différents, il se peut que les bureaux d'études soient différents. Si ceux-ci sont différents, ils travailleront ensemble pour se coordonner.

Question : Une asbl en dehors du périmètre ou de la commune de Koekelberg peut-elle être informée de l'avancement, via éventuellement une mailing-liste ?

Réponse : Oui. Le site Internet de la commune est aussi un canal de communication.

Question : Où en est le projet d'espaces verts le long de la ligne de chemin de fer ?

Réponse : Un projet de cyclostrade est à l'étude par Beliris.

Question : Où en est le projet de réaménagement de la rue des Tisserands ?

Réponse : Il s'agit d'un projet du précédent contrat de quartier, financé par Beliris dont les travaux sont programmés après ceux du home du CPAS.

Ainsi se termine la 1^{ère} assemblée générale du contrat de quartier durable 'Jacquet'.